

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8369
30 janvier 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JANVIER 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous signaler ce qui suit :

En dépit du fait que le général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONUST, a été informé par mon gouvernement, le 21 janvier 1968, du calendrier et des dispositions arrêtées pour procéder à des opérations de sondage du canal de Suez dont le début était prévu le 27 courant afin de dégager éventuellement les 15 navires bloqués, les forces armées israéliennes ont ce matin, à 7 h 55, heure locale, ouvert le feu sur les embarcations qui procédaient aux sondages conformément au calendrier établi. Nos forces armées n'ont pas riposté.

A 11 h 20, heure locale, les forces armées israéliennes ont à nouveau ouvert le feu sur l'une des embarcations et son équipage, provoquant d'importants dommages. Les forces israéliennes ayant également envoyé des obus sur nos positions, les forces de la République arabe unie ont été obligées de riposter dans l'exercice du droit de légitime défense.

Mon gouvernement considère que ces actes sont d'une gravité extrême et constituent une violation flagrante des résolutions sur le cessez-le-feu adoptées par le Conseil de sécurité. Il va sans dire que ces actes font obstacle aux opérations de dégagement des navires entreprises par l'Organisme du canal de Suez.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
arabe unie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Mohamed Awad EL-KONY

68-02334

